



Délibération n° 2020-02-29-05B
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 29 février 2020

Objet : Mise en place
d'une Autorisation de
Programme FACE FS
Complémentaire 2020

Rapporteur : Bernard
VEISSIERE

Date de convocation :
20 février 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 142
Présents : 75
Pouvoir : 7
Votants : 82

Pour : 78
Contre : 0
Blanc : 1
Nul : 0

L'an deux-mille-vingt, le vingt-neuf février. à dix-heures trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS – Daniel GORCE – Michel NORE – Frédéric POYET- Sébastien BOROWSKI – Jean-Louis HOSTALIER – Jean-Michel VARGAS – Bernard VEISSIERE – Cédric SIMON – Jean-Pierre SAUVANT – Emmanuel PINTE – René BOURBON – Gérard LAFONTAINE – Jean-Pierre CHASSANG – Alain HAUTIER – Denis FOURNIAT – Pascal CAILLET – Josette CHAPUZET – Michel BOYER – Sébastien GOUTTEBEL – Annie TALLARD – Gérard CHANSARD – Serge BRIOT – Noël MESTRE – Jean-Claude SAUVAT – Alain GUILHEN – Antonio MARQUES – Jean-Pierre PEYRIN – Gérard ROUX – Eric BRUGIERE – Jacky BOUKHALFA – Philippe DUDYSK – Marcel BARGEON – Daniel QUENIN – René HERAUT – Marc-Antoine DEVERNOIX – Claude LAURENCON – Richard VEGA – Max CLERMONT – Gérard HILAIRE – Laurent BEGON – Jean-Paul CHANAL – Anthony LEROY – Jean-Paul POUZADOUX – André GAUTHIER – René GUELON – Marc DELPOSEN – Stéphane DUBOS – Pierre METZGER – Marie-Christine BELOUIN – Florent BERNARD – Monique BONNET – Marie-Claude CAMINADA – Francis CHATELLIN – Alain CLUZEL – Jean-Pierre FASSIER – Daniel FERRAGU – Françoise GATTO – Henri JAVION (à partir du point 1) – Claudine KHATCHADOURIAN TECER – Chantal LAVAL – Jean-Yves MANIEL – Roch MENES – Françoise NOUHEN – Bruno PONTRUCHER – Christine TORRESAN LACROIX – Bernard VILLEBRUN – René VINZIO

Suppléants ayant pouvoir :

Michel PAQUET – André DALMAS – Suzanne MACHANEK – Christian GUENOLE – Jean-Luc GUILLOT – Evelyne BRUN – Jean-Marc MIGUET



Pouvoirs :

Alain PAULET à Antonio MARQUES – Christian FERRET à
Marcel BARGEON – Pascal DECOTTE à Jean-Pierre FASSIER –
Christian MELIS à Bernard VEISSIERE – Jocelyne CHALUS à
Monique BONNET – André FERRI à Chantal LAVAL – Michel
PROSLIER à Françoise GATTO – Jean-Louis HOSTALIER à
Sébastien BOROWSKI (à partir du point 8)

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme FACE FS COMPLEMENTAIRE 2020 – (code : FS2020-92300 – n°inventaire : 2020FS92300-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme FACE FB s'élève à 360 000 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2020 à 2021.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2020, **il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 350 000 € TTC concernés.**

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	350 000,00 €
CP 2020	:	175 000,00 €
CP 2021	:	175 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2020 et 50% en CP 2021 :

Dotation FACE	:	205 974,00 €
TVA récupérée	:	58 334,00 €
Part R2 ENEDIS	:	5 316,00 €
Autofinancement	:	80 376,00 €
TOTAL	:	350 000,00 €



Le conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide la mise en place de l'Autorisation de Programmes FACE FS Complémentaire 2020

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bernard VEISSIERE



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 02 mars 2020 et de la publication le 02 mars 2020.